

Faut-il taire le caractère désordonné de l'acte homosexuel ?

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Communication P](#), [Perepiscopus](#), [Points non négociables](#), [Relativisme](#)

Date : 26 avril 2013

Dans l'hebdomadaire Famille Chrétienne, nous pouvons lire

"Mgr **Georges Pontier**, archevêque de Marseille et désormais président de la Conférence des évêques de France, a réaffirmé qu'il était opposé au "mariage " homosexuel."

Et puis cette citation de l'archevêque :

"C'est la position de l'Eglise de France. Pas une position anti-homosexualité, une position de la conception du mariage dans la société depuis toujours, en particulier pour ce qui touche à la place de l'enfant".

Que signifie "pas anti-homosexualité" ? Est-il permis, au sein de l'Eglise qui est en France, de continuer à affirmer que les actes homosexuels sont intrinsèquement désordonnés, ainsi que l'enseigne le catéchisme de l'Eglise catholique ? Certes, il faut distinguer le pécheur du péché, accueillir le pécheur et condamner le péché. Mais à entendre certains discours ecclésiastiques, on se demande si désormais il ne faut pas accueillir le pécheur et surtout se taire sur le péché. Or l'Eglise est formelle dans sa sagesse : les personnes ayant des attirances homosexuelles sont appelées à vivre dans la chasteté.